

dōTERRA GDPR-FAQ

dōTERRA, leader international sur le marché de l'aromathérapie et des huiles essentielles, a connu une croissance explosive, notamment en Europe. dōTERRA est dédiée au progrès et à la stabilité futurs en Europe, et satisfera à tous les règlements applicables, y compris le Règlement général sur la protection des données (RGPD). Ce règlement exige spécifiquement de dōTERRA et ses Conseillers Bien-Être de respecter ce dernier et ses efforts de protection des données personnelles et confidentielles des individus.

La FAQ suivante sera disponible sur <http://doterraeveryday.eu> et sera mise à jour périodiquement.

1. QU'EST-CE QUE LE RGPD ?

Le Règlement général sur la protection des données (RGPD) est la culmination d'un projet de quatre ans visant à mettre à jour les normes de confidentialité et de protection des données actuelles pour le XXI^e siècle. Le RGPD vise à harmoniser cet effort dans tous les pays de l'Union européenne (UE). Le RGPD est également en phase d'être adopté par plusieurs pays de l'espace économique européen (EEE).

2. QUAND LE RGPD ENTRE-T-IL EN VIGUEUR ?

Le RGPD entrera en vigueur le 25 mai 2018.

3. QUE SONT LES DONNÉES PERSONNELLES ET OÙ LES TROUVE-T-ON ?

Les données personnelles sont des informations liées à une personne physique pouvant être utilisées directement ou indirectement pour identifier cette personne. Cela peut être un nom, une photo, un e-mail, des informations de compte bancaire, des publications sur les médias sociaux, des informations médicales etc. Les données pouvant être trouvées au sein de systèmes, par le biais de commandes passées, en ligne, dans des bases de données, etc.

4. LE RGPD ME CONCERNE-T-IL ?

Le RGPD s'applique à toutes les organisations et individus qui travaillent avec des données personnelles. Dans le cadre du RGPD, un « sujet de données » est une personne physique dont les données doivent être protégées. En outre, le RGPD identifie deux catégories d'utilisateurs de données. Ces deux catégories sont « contrôleurs de données » et « agents de traitement des données ». Un contrôleur de données indique comment et pourquoi les données personnelles sont traitées. Un agent de traitement des données est la partie réalisant le traitement même d'une partie ou de l'intégralité des données au nom d'un contrôleur de données. dōTERRA s'est identifiée comme étant un contrôleur de données. De plus, dōTERRA a également identifié ses Conseillers Bien-Être comme étant des contrôleurs de données. Par conséquent, dōTERRA est en train de mettre à jour ses Contrats des Conseillers Bien-Être et Manuels de Politiques en Europe pour conclure des contrats de contrôleurs de données avec ses Conseillers Bien-Être et définir leur relation avec dōTERRA comme contrôleurs de données.

5. COMMENT PROCÉDER MAINTENANT SUITE AU RGPD ET À LA POLITIQUE CONNEXE DE dōTERRA ?

- Familiarisez-vous avec le RGPD et la Politique connexe de dōTERRA (section 17).
- Suite à l'inscription réussie d'un membre dōTERRA, supprimez et/ou effacez sécuritairement et de manière proactive les données personnelles et confidentielles d'un Conseiller Bien-Être ou d'un client. Faites en sorte de les conserver en ligne uniquement, de sorte à pouvoir les supprimer aisément si cela vous est demandé. Cela vous aidera également à actualiser vos listes fréquemment.
- Prenez l'habitude de vérifier périodiquement votre liste de diffusion. Supprimez sans délai toute personne ayant annulé son inscription ou ayant demandé à ce que son nom soit supprimé de votre liste de diffusion. Actualisez et mettez à jour votre liste de contacts au moins une fois par mois. Veuillez noter qu'il ne s'agit pas ici d'une liste exhaustive.

6. dōTERRA SE CONFORME-T-ELLE AU RGPD ?

Oui, dōTERRA s'engage à respecter le RGPD. dōTERRA est en train de prendre les mesures nécessaires pour s'assurer que la

vie privée demeure une priorité absolue.

7. QUE FAIT dōTERRA AVEC MES DONNÉES PERSONNELLES ?

dōTERRA utilise les données personnelles de ses Conseillers Bien-Être et clients pour, entre autres choses, identifier les comptes, traiter les commandes, réaliser des remboursements, répondre à des questions, préparer des rapports et communiquer avec ses Conseillers Bien-Être et clients dans le cours normal de son activité. En outre, dōTERRA utilise les données personnelles pour payer les commissions, effectuer des paiements par virements, offrir de la reconnaissance et à des fins de création de rapports.

8. OÙ dōTERRA CONSERVE-T-ELLE MES DONNÉES PERSONNELLES ?

dōTERRA stocke les données dans ses serveurs et bases de données. En outre, afin de s'acquitter de ses responsabilités envers ses Conseillers Bien-Être et clients, dōTERRA a engagé des tiers pour fournir des services fonctionnels, tels que le traitement des cartes bancaires et le traitement des commandes. Vous pouvez obtenir une liste exhaustive des utilisateurs de données en contactant [dōTERRA](#), ou par écrit à l'adresse suivante :

dōTERRA

Attn: Legal Department
389 South 1300 West
Pleasant Grove, Utah 84062

9. J'AI ENTENDU QUE LE RGPD IMPLIQUE DES CONTRÔLEURS DE DONNÉES ET DES AGENTS DE TRAITEMENT DES DONNÉES. QUELLE EST LA DIFFÉRENCE ?

Un contrôleur est l'utilisateur de données qui détermine les fins, les conditions et les moyens de traitement des données personnelles, tandis que l'agent de traitement est l'utilisateur de données qui traite les données personnelles au nom du contrôleur.

10. LES CONSEILLERS BIEN-ÊTRE SONT-ILS DES CONTRÔLEURS DE DONNÉES OU DES AGENTS DE TRAITEMENT DES DONNÉES ?

Tel que mentionné au point 4, les Conseillers Bien-Être sont des contrôleurs de données.

11. EN TANT QUE CONSEILLER BIEN-ÊTRE / CONTRÔLEUR DE DONNÉES, DE QUOI SUIS-JE RESPONSABLE ?

Les Conseillers Bien-Être sont tenus de respecter le RGPD. La liste de responsabilités suivante a été ajoutée à la section 17 des Manuels de politiques européens :

A. Protection des données : En tant que travailleurs contractuels indépendants, les Conseillers Bien-Être sont les contrôleurs de données de toute donnée à caractère personnel (y compris les données personnelles des clients) qu'ils traitent dans le cadre de leurs activités commerciales en tant que Conseillers Bien-Être. Les Conseillers Bien-Être sont tenus de s'assurer que de telles données personnelles sont traitées, stockées et supprimées en pleine conformité avec les lois de protection des données applicables, y compris le Règlement général sur la protection des données de l'U.E. 2016/679. Ceci implique, entre autres, les responsabilités suivantes :

1. Ne manquer à aucune de leurs obligations en vertu des lois de protection des données applicables, y compris la sécurité des données et les obligations de confidentialité ;
2. S'assurer de communiquer aux sujets de données des informations appropriées concernant le traitement de leurs

données personnelles et concernant le partage de ces dernières avec la Société ;

3. S'assurer qu'ils ont légalement le droit de traiter de telles données personnelles, notamment de les partager avec la Société, et qu'ils obtiennent des sujets de données leur approbation pour le traitement de leurs données personnelles, si besoin est selon les lois de protections des données applicables ;
4. S'assurer que les sujets de données peuvent exercer leurs droits de protection des données qui leurs sont octroyés en vertu des lois de protection des données applicables ;
5. Conclure un accord par écrit avec les agents de traitement des données auxquels ils se fient pour le traitement des données personnelles en leur nom, conformément aux lois de protection des données applicables ;
6. Mettre en œuvre des mesures techniques et organisationnelles pour s'assurer et être en mesure de démontrer que le traitement des données est réalisé conformément aux lois de protection des données applicables ;
7. Avertir immédiatement la Société en cas de toute violation des données prouvée ou présumée affectant les données personnelles traitées par les Conseillers Bien-Être dans le cadre de leur activité en tant que Conseillers Bien-Être ;
8. Coopérer pleinement avec la Société de manière raisonnable et légale afin de prévenir, mitiger, ou rectifier une telle violation des données personnelles ; et
9. Mettre en œuvre et fournir une protection adéquate en cas de transfert de données personnelles vers des pays se trouvant hors de l'EEE, tel que requis en vertu des lois de protection des données applicables.

12. dōTERRA RÉALISE-T-ELLE LE SUIVI DES COOKIES SUR SON SITE WEB ?

Oui, et à compter du 25 mai 2018, les visiteurs de ce site auront la possibilité de refuser les cookies ou de sélectionner ceux auxquels ils souhaitent s'abonner.

13. OÙ PUIS-JE TROUVER D'AVANTAGE D'INFORMATIONS SUR CE RÈGLEMENT ?

https://ec.europa.eu/info/law/law-topic/data-protection/data-protection-eu_en#relatedlinks

14. QUELLE EST LA RESPONSABILITÉ DE dōTERRA ?

En tant que contrôleur des données, dōTERRA est tenue de s'assurer que les données personnelles sont traitées, stockées et supprimées en parfaite conformité avec les lois de protection des données applicables, y compris le RGPD.

15. QUE DOIT FAIRE UN CONSEILLER BIEN-ÊTRE POUR SE CONFORMER AU RGPD ?

En général, si un Conseiller Bien-Être utilise les données personnelles uniquement avec les outils fournis par le bureau virtuel, ses obligations en vertu du RGPD seront relativement simples, car dōTERRA gardera le bureau virtuel à jour. Si toutefois un Conseiller Bien-Être venait à télécharger des listes contenant des données personnelles depuis le bureau virtuel, ou s'il venait à créer ses propres outils ou données personnelles, alors le Conseiller Bien-Être devra respecter tous les aspects du RGPD relatifs aux contrôleurs de données. Ces responsabilités comprennent notamment la liste fournie au point 10 précédent. Les Conseillers Bien-Être doivent conserver toutes les données personnelles connues qu'ils ont reçues de la part des clients et nouveaux Conseillers Bien-Être strictement confidentielles et privées. Suite à l'adhésion réussie d'un membre auprès de dōTERRA, et une fois que les informations de ce dernier sont saisies dans le système de dōTERRA, veuillez supprimer ou détruire toute donnée personnelle ou privée de ce dernier, car il ne sera plus nécessaire de les conserver.

16. JE RÉSIDE EN DEHORS DE L'UE, MAIS JE GÈRE DES DONNÉES DE PERSONNES RÉSIDANT DANS L'UE. LE RGPD ME CONCERNE-T-IL ?

Oui, les Conseiller Bien-Être vivant en dehors de l'UE mais qui

gèrent des données personnelles de résidents de l'UE doivent respecter le RGPD.

17. QU'EN EST-IL SI UN MEMBRE DE dōTERRA ME DEMANDE DE NE PLUS COMMUNIQUER AVEC LUI, Y COMPRIS PAR E-MAIL ? S'AGIT-IL D'UNE VIOLATION DU RGPD ? QUE DOIS-JE FAIRE S'ILS NE LE FONT PAS ?

Oui, si un sujet de données demande à ne plus recevoir de communications promotionnelles, cette demande doit être respectée sous 30 jours. Une responsabilité personnelle découlant du non respect de cette disposition du RGPD peut être imposée individuellement aux Conseillers Bien-Être sous forme de poursuite judiciaire à son nom et/ou d'interventions gouvernementales. En outre, les politiques de dōTERRA vous interdisent de spammer les membres de votre équipe et toute personne en générale. Par conséquent, en vertu du RGPD et des politiques de dōTERRA, les Conseillers Bien-Être doivent toujours offrir l'option de désinscription ou de refuser de recevoir des communications de la part de la Société ou d'autres Conseillers Bien-Être. Si vous pensez que vous recevez de la correspondance non sollicitée, n'hésitez pas à contacter compliance@doterra.com pour de l'aide pour résoudre ce problème.

18. QUI PUIS-JE CONTACTER EN CAS DE QUESTIONS À PROPOS DU RGPD ?

Toutes les informations relatives au RGPD se trouvent sur le [site RGPD officiel de l'UE](#). dōTERRA sera ravie de vous fournir toute information relative aux droits des sujets de données. En outre, dōTERRA vous fournira des informations d'ordre général, dans la mesure où cela est permis par la loi, en ce qui concerne les responsabilités des Conseillers Bien-Être dans le cadre du RGPD. Si vous souhaitez exercer vos droits de protection des données, [veuillez contacter dōTERRA](#) par téléphone ou e-mail ou par écrit à l'adresse suivante :

dōTERRA

Attn: Legal Department
389 South 1300 West
Pleasant Grove, Utah 84062

19. COMMENT PUIS-JE FAIRE LA DEMANDE DE SUPPRIMER MES DONNÉES PERSONNELLES DE LA BASE DE DONNÉES DE dōTERRA ?

Si vous souhaitez exercer vos droits de protection des données, veuillez contacter [dōTERRA](#) par téléphone ou e-mail ou par écrit à l'adresse suivante :

dōTERRA

Attn: Legal Department
389 South 1300 West
Pleasant Grove, Utah 84062

20. dōTERRA PARTAGE-T-ELLE MES DONNÉES PERSONNELLES AVEC DES TIERS ?

dōTERRA partage les données personnelles avec des partenaires commerciaux tiers stratégiques (voir le point 7 de cette FAQ) afin de s'acquitter de ses responsabilités auprès des Conseillers Bien-Être et des clients. Voici quelques exemples de tiers contractuels employés par dōTERRA : prestataires de services de traitement de paiement, sociétés de traitement et de livraison des commandes et services de base de données qui fournissent le bureau virtuel et les sites Web.

21. DES MODIFICATIONS SERONT-ELLES EFFECTUÉES AUX COORDONNÉES VISIBLES DANS NOTRE BUREAU VIRTUEL ?

Toutes les modifications nécessaires à la satisfaction du RGPD seront effectuées sur les plate-formes Web de dōTERRA. En tant que contrôleur de données, dōTERRA honorera toute demande d'un Conseiller Bien-Être de supprimer des informations de nos systèmes, y compris du back-office. Les coordonnées visibles sur le back-office sont considérées comme autorisées sauf si un membre demande à dōTERRA de supprimer ses informations (voir point 18 de la FAQ).